

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 020-4431/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Association Forêt Méditerranéenne pour l'organisation d'un séminaire sur le thème de la prévention des incendies- Approbation d'une convention

MET 18/8001/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La forêt de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'étend sur 162 000 hectares, soit plus de 50 % de la surface métropolitaine. En raison de la spécificité de ses peuplements (pin d'Alep et chêne vert essentiellement), de son potentiel, du réchauffement climatique, des risques (incendies, aléas climatiques et maladies phytosanitaires) et des besoins locaux en bois (bois énergie, bois de construction, bois industrie), la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris en charge l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » afin d'une part de contribuer à la préservation de ses forêts et d'autre part de mettre en place une politique incitative à la valorisation de ces espaces.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est adhérente de l'association Forêt Méditerranéenne dont l'objectif est de favoriser la diffusion des connaissances et les échanges d'informations sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens, afin de mieux faire connaître les spécificités de ces espaces pour une meilleure prise en compte dans les politiques publiques. Elle s'attèle également à animer un réseau pluridisciplinaire méditerranéen pour mieux partager les connaissances et co construire une réflexion partagée.

Pour y parvenir, cette association dispose de plusieurs moyens d'actions :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

- La publication d'une revue « Forêt Méditerranéenne », de bulletins complémentaires et de divers autres ouvrages,
- L'organisation de rencontres : séminaires, colloques, journées d'étude, visites...,
- La promotion de toute autre action nécessaire à atteindre son objectif.

Cette association organisera à l'automne 2018 un séminaire sur le thème de la prévention des feux de forêt et la restauration des terrains incendiés. Cette rencontre permettra de mener une réflexion transversale et globale intégrant les différentes approches de la forêt méditerranéenne avec une entrée « espaces - valorisation - développement économique » qui viendra s'ajouter aux dimensions sécuritaires et prudentielles, et inclura des discussions essentielles sur la mise en valeur de la biodiversité, la politique sylvicole, la valorisation des peuplements, le changement climatique, la perception de la nature, les modes d'utilisation des sols et la restauration des terrains incendiés.

L'objectif de ce séminaire est de rassembler sur le territoire de la Métropole l'ensemble des acteurs de la forêt méditerranéenne (chercheurs, techniciens et ingénieurs des services techniques, élus, associations, sécurité civile, gestionnaires, propriétaires, associatifs, etc...) concernés par ces thématiques. Cette journée permettra, autour de discussions et d'échanges, de mettre en commun des réflexions et d'envisager des perspectives et des propositions.

Cette journée sera organisée et pilotée par un Comité technique qui sera chargé de programmer et de proposer à l'issue de ce séminaire, en fonction des attentes et des besoins des partenaires, un plan d'actions pour les années à venir. Ces travaux feront l'objet de nombreux comptes rendus, aussi bien dans les publications techniques forestières que dans la presse locale régionale. Les comptes rendus intégraux seront publiés dans un numéro spécial de la revue « Forêt Méditerranéenne » et des articles plus généraux paraîtront dans le bulletin trimestriel « La feuille et l'aiguille », éditions pour lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence est abonnée par le fait de son adhésion à l'association Forêt Méditerranéenne.

Le coût de cette manifestation est évalué à 18 200 euros. La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 5000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ?
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 fixant les délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le séminaire organisé par l'Association Forêt Méditerranéenne sur le thème de la prévention des feux de forêt et la restauration des terrains incendiés représente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de préservation et de valorisation de la forêt,
- Qu'il convient d'autoriser la signature de la convention ci-annexée,
- Qu'il convient d'autoriser le versement de la subvention pour l'organisation de ce séminaire,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5000 euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Forêt Méditerranéenne.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association Forêt Méditerranéenne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section de Fonctionnement Nature 6561, Fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages

Danièle GARCIA